

POUR

L'ENSEIGNEMENT
L'EDUCATION
LA RECHERCHE
LA CULTURE
LA FORMATION
L'INSERTION

Info



Année 20 n° 513 - du 4 au 8 novembre 2013 — N° ISSN: 1247-2859

Editorial : Retraites, Une réforme à refaire

Le projet de loi sur les retraites examiné actuellement au Sénat ne saurait rester en l'état.

Le sens de l'histoire sociale n'est pas de travailler toujours plus longtemps alors que le chômage continue à se développer, que les conditions de travail de nombreux salariés sont de plus en plus source de pénibilité, d'insécurité et sont loin d'être source d'émancipation.

Le financement du système par répartition n'est pas assuré à terme. Taxer les seuls salariés et retraités sans vouloir traiter des questions d'emplois, de pouvoir d'achat et de la fiscalité ne fait que renforcer les déséquilibres et la fragilisation du système de retraite. Cela n'est plus possible.

La question des inégalités notamment entre les hommes et les femmes est loin d'être réglée. La prise en compte des années d'étude ne peut se limiter au seul temps d'apprentissage et doit être considérée dans un contexte de nécessaire élévation des niveaux de formation.

La FSU considère donc que le dossier des retraites n'est pas clos. D'ailleurs, en commandant de multiples rapports, les députés ont laissé entendre leurs doutes sur l'efficacité et la justice de cette réforme.

La FSU continuera donc de mener les analyses, les débats, les interventions et initiatives pour que le mot retraite devienne synonyme de progrès social pour tous. Pour que les jeunes et l'ensemble des salariés retrouvent confiance dans ce système de solidarité intergénérationnelle.

La FSU rappellera ce jour devant le Sénat ses exigences et appellera les sénateurs à prendre leurs responsabilités en décidant de ne pas adopter ce projet de loi.

Au moment où se mènent des débats sur la fiscalité, c'est bien non des aménagements à la marge, mais une véritable réforme fiscale, ancrée sur un tout autre partage des richesses, qui devrait être engagée, pour la satisfaction des besoins, y compris en termes de protections sociales.

Communiqué de presse FSU du 30 octobre 2013

Rencontre CGT - FSU

Deux délégations de la CGT et de la FSU se sont rencontrées récemment.

Nos organisations ont fait le choix, depuis plusieurs années, d'approfondir leurs échanges et leurs relations. Elles entendent poursuivre ce processus de manière permanente. Elles donnent aujourd'hui une impulsion nouvelle à leur démarche commune en cherchant à la concrétiser au plus près des salariés, dans les territoires. Pour ce faire, elles décident notamment de mettre en débat la construction de propositions revendicatives partagées et de poursuivre les échanges par des groupes de travail réguliers sur des thématiques communes.

Concernant la situation sociale, la CGT et la FSU déplorent que le gouvernement inscrive ses actions dans la logique des politiques d'austérité. Le projet de loi de finances ainsi que celui de la Sécurité sociale s'annoncent emblématiques de cette politique. Alors que se multiplient les cadeaux envers le patronat, la réduction des dépenses publiques est aussi inefficace qu'injuste. Les investissements publics sont économiquement et socialement utiles. Nos organisations continuent de porter la nécessité de réformer la fiscalité.

Parmi les questions d'actualité, la CGT et la FSU confirment leur opposition au projet de loi sur les retraites. Les quelques avancées de ce texte, à mettre essentiellement au crédit des luttes et de l'action syndicale, ne compensent pas les nouvelles régressions à l'ordre du jour : nouvelle augmentation de la durée de cotisation, mise à contribution des seuls salariés et retraités, nouvelles régressions pour la jeunesse... Plus que jamais, une autre réforme est indispensable y compris en matière de financement. La page des retraites n'est pas tournée et nos organisations entendent poursuivre avec d'autres organisations syndicales, les mobilisations pour imposer d'autres choix.

L'enjeu des salaires et du pouvoir d'achat est également au cœur de nos préoccupations communes. Dans le même temps qu'il faut gagner des augmentations salariales dans les entreprises, le gouvernement doit augmenter le SMIC de manière forte le 1^{er} janvier prochain et dégeler immédiatement la valeur du point d'indice dans la Fonction publique.

Cette politique d'austérité, les nouvelles désillusions qu'elle sème, favorisent le terreau sur lequel l'extrême droite se développe. La responsabilité du mouvement syndical est grande dans le combat commun à mener contre les idées d'extrême droite, contraires aux valeurs du syndicalisme et dangereuses pour les salariés et les citoyens.

Afin de gagner les nécessaires transformations sociales, l'intervention des salariés avec leurs organisations syndicales est indispensable. Pour cela, la CGT et la FSU partagent la nécessité de conforter l'unité syndicale et de travailler à un syndicalisme de transformation sociale renoué, plus efficace et rassemblé.

Communiqué commun CGT-FSU du 11 octobre 2013

Roms, pas de stigmatisation, des solutions !

Les récents propos du Ministre de l'Intérieur stigmatisant les Roms sont indignes.

Appeler à expulser du territoire les ressortissants d'une communauté dont l'habitat où les conditions de scolarisation sont précaires, les condamne à la déshérence. Fustiger leur capacité à s'intégrer, quand nombre de municipalité rechignent notamment à mettre en œuvre la loi SRU, préférant s'acquitter d'amende dérisoire, est fallacieux. Faire peser toutes les critiques sur les seules épaules d'une communauté fait le jeu des politiques calquées sur celles de l'extrême droite, quand ces dernières se développent dangereusement.

La FSU condamne de tels propos qui détournent l'attention de la

recherche de réponses sociales attendues par la population, et d'un nécessaire regain de toutes les solidarités qui bénéficient aux plus fragiles dont font partie les Roms.

Le prisme de la misère vécue notamment par la communauté Roms interroge les capacités de leur assurer des conditions de vie dans la dignité et dans le respect. Dans ce contexte, la FSU revendique d'urgence des mesures améliorant les conditions d'accès au logement, à la santé, et des mesures favorisant la scolarisation de tous. Elle demande l'ouverture de discussions immédiates, notamment à l'échelle européenne.

Communiqué de presse FSU du 30 septembre 2013

Le débat sur les retraites n'est pas clos !

Après les mobilisations du 10 septembre, la FSU appelle, dans le cadre unitaire le plus large, à poursuivre et amplifier dès à présent la campagne d'information et de mobilisations sur tout le territoire : meetings, débats, réunions, actions diversifiées et multiformes...

Elle continue ainsi de porter son opposition à cette réforme mais aussi ses propositions alternatives mobilisant de fait les questions de l'emploi et des salaires indispensables au financement des retraites.

D'ores et déjà, elle interpelle, dans tous les départements, les députés et sénateurs. Elle demande que ce projet soit abandonné et que soit mise en œuvre une autre réforme prenant en compte les revendications et propositions alternatives qu'elle porte avec d'autres organisations.

Car après les mobilisations de 2010, la déception et la colère sont grandes sur le projet de loi présenté au parlement notamment devant le nouvel allongement de la durée de cotisations à 43 années. Cela revient à reculer encore l'âge de départ à la retraite et à baisser le niveau des pensions des retraités ! Et la mise à contribution porte, une fois encore, essentiellement sur les salariés et les retraités puisque le gouvernement propose de compenser intégralement l'effort demandé aux entreprises par de nouvelles exonérations des cotisations de la branche Famille. C'est inacceptable !

Cette réforme, si elle devait être votée, renforcerait les inégalités existantes, particulièrement entre les femmes et les hommes. Mais c'est aussi une réforme injuste pour la jeunesse qui voit encore un peu plus s'éloigner la possibilité d'une retraite à taux plein tout en travaillant plus longtemps. Nous ne pouvons laisser cet héritage à la jeunesse.

C'est pourquoi, la FSU appelle à faire du 8 octobre une journée de la solidarité intergénérationnelle en mobilisant ensemble retraités et jeunes pour revendiquer une autre réforme.

Favorable à la construction d'une nouvelle étape nationale de mobilisation unitaire interprofessionnelle, déclinée sur l'ensemble du territoire, la FSU sera partie prenante des différents temps forts organisés dans les départements et discute des nouvelles propositions de journées d'actions des 10 et 15 octobre faites par d'autres organisations.

Une retraite protectrice n'est pas un luxe pour notre pays. La réparation des injustices, le rétablissement de la confiance dans notre système de retraites, son financement, mais aussi la prise en compte des évolutions du monde du travail sont les enjeux essentiels de ce rendez-vous de 2013. Il convient de ne pas le rater.

Communiqué de presse FSU du 1er octobre 2013

Accord sur la prévention des risques psychosociaux

La FSU signe l'accord sur la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique

Dans la suite de l'accord de 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction Publique, une longue négociation a permis d'intégrer nombre de nos préoccupations et demandes. Elle aboutit à un protocole d'accord qui engage l'état employeur et l'ensemble des employeurs publics dans la prévention des RPS (risques psychosociaux).

Ce protocole s'inscrit dans une dynamique qui devra se poursuivre avec une nouvelle concertation autour de la qualité de vie au travail.

Un calendrier est fixé pour la traduction réglementaire de l'accord et les ministères et collectivités devront très vite s'engager dans la mise en œuvre de cet accord.

Il n'est que temps.

Des années de RGPP et de «new public management», de fusions et restructurations menées à la hussarde, ont non seulement aggravé les conditions de travail mais aussi amené à une perte d'identité professionnelle de nombreux agents, confrontés à des contradictions entre les valeurs du service public et les injonctions

qui leur étaient faites.

Pour la FSU, ce protocole est un point d'appui important. Il pourra être opposé à des pratiques de management et d'organisation du travail qui risquent malheureusement de perdurer.

Il place au centre des processus à venir la parole des personnels, le rôle des encadrants, l'obligation de formation (notamment en direction des cadres), la nécessité d'anticiper dans toute réforme ou projet de restructuration la question des conditions de travail. En annexe, des moyens pour renforcer les CHSCT ont été actés, permettant une avancée concrète par rapport à l'accord de 2009.

Pour ce qui concerne la médecine de prévention (2ème annexe), les difficultés demeurent et la Fonction Publique doit désormais s'y attaquer résolument.

La FSU signera l'accord, tout en restant vigilante sur son application. Et elle continuera à se mobiliser contre les suppressions de postes dans la Fonction publique et pour exiger de meilleures conditions de travail pour tous les agents.

Communiqué de presse FSU du 2 octobre 2013

Agir pour une autre réforme des retraites

Le débat sur les retraites s'ouvre aujourd'hui au parlement. Cette réforme, si elle devait être votée, renforcerait les inégalités existantes, particulièrement entre les femmes et les hommes.

C'est aussi une réforme injuste pour la jeunesse qui va devoir travailler plus longtemps et qui voit encore un peu plus s'éloigner la possibilité d'une retraite à taux plein.

Car l'allongement de la durée de cotisations à 43 annuités revient à reculer encore l'âge de départ à la retraite et à baisser le niveau des pensions des futurs retraités ! Cette baisse des pensions programmée ouvre la voie à des systèmes complémentaires par capitalisation.

La mise à contribution porte, une fois encore, essentiellement sur les salariés et les retraités puisque le gouvernement propose de compenser intégralement l'effort demandé aux entreprises.

C'est pourquoi la FSU demande aux parlementaires d'abandonner ce projet et de mettre en œuvre une autre réforme prenant en compte les revendications et propositions alternatives

mobilisant de fait les questions de l'emploi et des salaires, prenant en compte le recul de l'âge d'entrée dans la vie active et notamment l'allongement de la durée des études et de la formation.

La FSU appelle les agents de la Fonction publique, avec les salariés du privé mais aussi avec les jeunes et les retraités, à se mobiliser et à participer à toutes les actions organisées dans chacun des départements : meetings, débats, réunions, actions diversifiées et multiformes... pour revendiquer une autre réforme.

La FSU appelle à la réussite, sur l'ensemble du territoire, de la journée interprofessionnelle du 15 octobre prochain afin de faire entendre aux parlementaires que la réparation des injustices, le rétablissement de la confiance dans notre système de retraites, son financement, mais aussi la prise en compte des évolutions du monde du travail nécessitent une toute autre réforme.

Communiqué de presse FSU du 7 octobre 2013

Investir dans notre système de santé : une urgence !

Le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2014 est examiné en ce moment à l'Assemblée nationale.

Ces dernières années, la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire s'est considérablement réduite. Le « reste à charge » des patients s'est accru et les renoncements aux soins ont augmenté. Les inégalités se creusent face aux soins. Les mutuelles ont de plus en plus de mal à maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées.

Mais alors que 86 % des français se déclarent inquiets pour le financement de la sécurité sociale, ce projet de loi se caractérise par les 6 milliards d'économies à réaliser en 2014 par les organismes de sécurité sociale dont 2,4 millions dans le seul champ de l'assurance maladie.

Si aujourd'hui le système de santé tout entier est interrogé, il est urgent de penser de nouvelles mesures pour l'organisation des soins mais aussi de nouvelles recettes en ne se plaçant pas sous le seul angle de la réduction des déficits.

Car ces déficits ne sont pas dus à des dépenses sociales trop lourdes mais à l'insuffisance des recettes. Insuffisance liée à l'aggravation du chômage, la baisse des salaires et à une politique fiscale injuste faite d'exonérations comme de laxisme envers le recouvrement des sommes dues par les entreprises et l'Etat.

Ainsi, si la hausse des prélèvements sociaux sur les revenus financiers exonérés de l'impôt sur le revenu est positive, la subvention par l'Etat pour compenser la baisse de la cotisation patronale pour les allocations familiales et celle du quotient familial revient à faire supporter cette aide en grande partie par les ménages.

De même, la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) sur les pensions des retraités imposables non exonérés est maintenue mais les recettes continueront d'être basculées vers le FSV.

Quant à l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie fixé à 2,4 %, il risque fort d'être intenable, compte tenu de l'évolution des dépenses de santé.

Si la ministre de la santé affirme que les assurés sociaux seront épargnés et que les efforts porteront sur le médicament, la poursuite de la maîtrise médicalisée et des actions d'efficience à l'hôpital sur les achats et la chirurgie ambulatoire, ces mesures restent loin du compte.

Il est urgent de développer une politique ambitieuse de santé publique. Elle doit revenir sur les régressions imposées (déremboursement, franchises médicales, tarification à l'activité...) et couvrir tous les besoins, en tendant vers un taux de remboursement de 100% des soins médicaux, tout en développant la prévention à tous les âges de la vie.

La FSU propose notamment de repenser le rôle du généraliste dans un réseau de santé coordonné, de réorienter le système fondé sur le « tout curatif » vers la prévention à tous les niveaux, d'établir une carte sanitaire des hôpitaux à partir des besoins et d'attribuer à l'hôpital public les dotations nécessaires, de prendre des mesures d'encadrement strictes pour aboutir rapidement à l'interdiction des dépassements d'honoraires, de promouvoir une autre politique du médicament, de développer les moyens d'accompagnement à domicile et les structures d'accueil pour les personnes dépendantes et de rétablir une véritable démocratie sanitaire.

La FSU continuera de porter ses propositions pour un haut niveau de protection sociale pour toutes et tous, pour un système solidaire qui réponde à tous les besoins, financé par une autre répartition des richesses.

Communiqué de presse FSU du 15 octobre 2013

Retraites : la FSU ne renonce pas !

L'assemblée nationale vote aujourd'hui le projet de loi sur les retraites sans que le projet n'ait été modifié pour prendre en compte les exigences de l'ensemble des salariés et chômeurs, les espoirs des jeunes et les attentes des retraités.

Les mobilisations d'aujourd'hui expriment la déception et la colère devant le renoncement à rétablir le droit à la retraite à 60 ans, à supprimer la décote et réparer les injustices des précédentes réformes, à mettre un terme aux inégalités existantes notamment entre les femmes et les hommes, à rétablir la confiance dans notre système de retraites et son financement.

Ni la crise, ni la démographie de notre pays ne justifient de tels choix et particulièrement celui de l'allongement de la durée de cotisation.

Le projet de loi arrivera bientôt devant les sénateurs. Auront-ils le courage d'abandonner ce projet ? D'ouvrir la voie à une autre réforme mobilisant de fait les questions de l'emploi et des salaires ? La FSU leur demande.

Car ce qu'attendent aujourd'hui les salariés est bien un engagement du gouvernement à vaincre le fatalisme, à répondre aux besoins, à mettre la

finance au service du progrès social.

Les salariés, les chômeurs, les retraités et les jeunes mobilisés depuis des semaines affirment clairement leur attachement à un système de retraite juste, progressiste et solidaire. Ils n'abandonneront pas leurs exigences. Et la question des retraites ne pourra longtemps rester en l'état.

Elle s'imposera à nouveau comme une exigence sociale.

La justice comme la cohésion sociale commandent des réponses aux questions posées : retraite, santé, emploi, formation, pouvoir d'achat, fiscalité...

La FSU invite les personnels à intervenir pour se faire entendre d'avantage afin d'imposer les réels changements attendus.

Communiqué de presse FSU du 15 octobre 2013

Expulsion de Leonarda : une solution non conforme aux droits de l'enfant

Si le Président de la République reconnaît que l'expulsion de Leonarda n'aurait pas dû se passer ainsi, en ne lui permettant pas dans les faits de revenir en France, il ne tire pas les conséquences de cette reconduction à la frontière et ne répond pas aux revendications qui s'expriment depuis plusieurs jours.

Annoncer que Leonarda peut revenir, « si elle en fait la demande », finir sa scolarité en France mais « seule » revient à fermer une porte à peine ouverte ! Cette proposition est en contradiction avec les textes internationaux et les droits de l'enfant notamment sur le regroupement familial.

Quel enfant peut assumer, à 15 ans, une scolarité ainsi coupée de sa famille ? Et que deviennent les autres enfants de la famille qui étaient scolarisés à l'école élémentaire ?

La seule réponse aux questions soulevées par la FSU est l'engagement d'une nouvelle réglementation interdisant les interpellations dans le cadre scolaire.

La FSU demande que cette réglementation prenne effet immédiatement. Car la situation de Leonarda, n'est malheureusement pas isolée. D'autres lycéens et étudiants étrangers voient leurs études hypothéquées par le risque d'une reconduction à la frontière résultant de textes législatifs établis par les gouvernements précédents.

La FSU demande également au gouvernement d'ouvrir des discussions sur les conditions de régularisation et particulièrement pour faire de la scolarité des enfants un critère déterminant de régularisation.

Cette situation montre une fois encore que la question des « sans papier » doit être rouverte car le cadre juridique n'est pas satisfaisant.

Le Président et le gouvernement ne doivent pas se réfugier derrière ce cadre juridique pour refuser de le changer et faire fi des valeurs et principes de la démocratie.

Communiqué de presse FSU du 19 octobre 2013

Rapport Pêcheur, premières réflexions de la FSU

Premières réflexions de la FSU lors de la réunion de présentation du 7 novembre

La FSU souhaite que le rapport présenté aujourd'hui ne soit qu'un rapport.

Elle attend maintenant l'ouverture d'un débat approfondi sur l'avenir de la fonction publique, la situation des agents afin de réfléchir aux évolutions nécessaires à conduire. Pour cela, il faudra prendre un peu de hauteur, voire de distance, avec ce rapport qui ne doit donc pas préempter l'avenir.

Les pistes qui seront retenues devront rassembler largement.

La FSU sera bien évidemment attentive et vigilante aux propositions qui seront faites par la Ministre à l'issue de cette consultation.

1. Un constat qui replace la fonction publique au cœur du modèle social et rappelle que les idées fondatrices sont toujours actuelles et d'avenir.

Le rapport commence par décrire l'évolution de la fonction publique en notant justement les principes et valeurs qui ont prévalu à sa constitution. Il rappelle que le statut de la fonction publique, loin d'être un obstacle, a permis de nombreuses évolutions. La fonction publique offre un cadre juridique qui n'est donc pas figé.

Le rapport s'attache à resituer le rôle que jouent les services publics et la fonction publique dans notre société. Les administrations produisent en effet de la valeur et les agents sont « utiles » aux citoyens.

Le rapport dit très justement aussi qu'il est nécessaire de redon-

ner aux agents, sens à leur travail et que les réformes doivent se faire avec eux. D'autant qu'ils n'ont pas été « épargnés » ces dernières années (salaires, emploi, restructuration de services...).

Il relève l'importance du dialogue social.

Il constate alors le développement d'inégalités entre agents, par exemple de salaires, mais aussi les inégalités entre les femmes et les hommes.

Il note le recours important aux non titulaires.

La FSU souscrit à ce diagnostic.

2. Mais ce rapport comporte aussi nombre de faiblesses d'analyse

Le rapport est effectivement faible sur l'analyse de la réalité actuelle de la fonction publique et sur le quotidien professionnel de ses personnels. Les besoins et attentes des agents en terme de missions, de formations, de conditions de travail ou encore de qualifications, le sens même du travail des agents ne sont pas assez interrogés. Comme ne le sont pas non plus les modalités de leur travail. Ce rapport ignore trop aussi l'évolution des besoins de la société au regard des modifications démographiques, culturelles et économiques de notre pays.

Le rapport n'interroge pas non plus les besoins des usagers ni la manière de les associer mieux aux décisions à prendre. Pour « donner du sens », le rapport propose une seule parole descendante.

Alors que nous attendions un rapport prospectif et audacieux dans ses propositions, il s'inscrit dans la situation existante, qu'il s'agisse du contexte budgétaire ou du modèle d'organisation et de gestion.

Ce rapport est aussi empreint de contradictions

Ainsi, alors qu'il explique comment la fusion des corps a été mal perçue par les agents...il propose dans un second temps de relancer la politique de fusion des corps.

Alors qu'il dénonce le recours important aux non titulaires, il propose juste...de rendre ce recours plus lisible.

Alors que le rapport était notamment attendu dans la perspective de retravailler à l'architecture statutaire, la FSU constate que les propositions faites, si elles devaient être retenues, ouvriront de réels débats.

3. Des interrogations et des désaccords avec des pistes proposées

Si la FSU est prête à examiner les constats faits et les questions posées ainsi que les mesures à prendre pour continuer de faire évoluer la fonction publique, elle tient à dire dès aujourd'hui qu'un certain nombre de réponses préconisées par le rapport ne vont pas dans le bon sens :

Bourse commune de l'emploi public : si cela peut être attractif, cela ne correspond pas à la réalité des mutations qui se construisent en chaîne. Cette proposition repose sur un recrutement « au fil de l'eau » et sur des postes à profil, or le rapport n'indique aucunement comment identifier les missions et les besoins. Ces principes préconisés, lorsqu'ils ont été mis en œuvre, ont servi jusqu'à présent à casser les mouvements de mutation et les règles qui solidarisent les personnels.

La FSU, pour sa part, reste attachée à l'égalité de traitement des agents et à la transparence des mouvements de personnels.

Le répertoire commun des emplois : il pose de vraies questions sur les métiers et qualifications mais les mesures proposées en terme de cadres professionnels communs et de recrutement sont en fait très rigides. En voulant simplifier à l'extrême, on

nie les réalités de l'exercice professionnel dans les différents services de la fonction publique qui au final en font la richesse. Pour la FSU, ce dont les personnels ont besoin, ce sont de références communes, d'une égale valorisation des différentes situations d'exercice des professions, de mesures transparentes devant rémunérer les sujétions des situations particulièrement difficiles, d'un droit à la mobilité assuré par un accompagnement de l'institution, par l'accès à la formation professionnelle, les promotions et concours internes.

Gouvernance : le rapport esquisse des pistes qui distinguent l'autorité ministérielle de l'autorité de gestion afin de concentrer les actes de gestion sur le modèle du ministère de l'éducation nationale. Non seulement, aucun bilan de ce fonctionnement n'est donné, mais la question du sens pour les personnels est esquivée. Il propose d'aller plus loin dans le morcellement des services, des responsabilités, de la hiérarchisation, de renforcer encore le pouvoir des préfets...Les nouvelles modalités d'organisation de gestion ressemblent plus à une nouvelle usine à gaz qu'à une rationalisation de l'organisation administrative, et prend le risque de confiner les agents à un rôle de simple exécutant.

Le rapport ne fait pas référence aux qualifications nécessaires. Il laisse à penser qu'il ne s'agit là que de questions corporatistes et non le moyen d'un service de qualité rendu au public. La FSU continue de dire que l'élévation du niveau de qualification, leur reconnaissance, sont des exigences pour remplir les missions qui doivent être celles aujourd'hui de la fonction publique (et pas seulement dans le secteur de l'éducation...). Pour la FSU, la classification dans la grille doit reposer sur les qualifications. Elle s'inquiète de tous les freins proposés par le rapport au déroulement des carrières.

La FSU rappelle qu'elle est attachée à l'examen des actes individuels en CAP.

Le rapport est silencieux sur la professionnalité des agents, la manière de faire évoluer les modalités et conditions du travail (travail en équipe, formation initiale et continue, association des agents aux diverses mesures...)

La FSU réaffirme son désaccord avec le recours à l'intérim.

La proposition consistant à remplacer la revalorisation des bas salaires pour suivre les évolutions du Smic, par des mesures indemnitaires sur des critères restreints ne recueillerait pas notre accord, pas plus que le refus d'indexer le point d'indice sur les prix. Alors même que le rapport est pourtant clair sur le désordre introduit dans les rémunérations par la désindexation...

Au-delà du constat sur l'état de la fonction publique, les attentes des agents, mais aussi des usagers, la FSU a porté lors de l'audition par la commission Pêcheur, un certain nombre de propositions sur différents sujets : refonte statutaire, requalification des emplois, missions, modalités de recrutements, formation des agents, mobilité....

Le débat qui s'ouvre aujourd'hui est un rendez-vous important pour l'avenir de la fonction publique et des agents. Les orientations gouvernementales devront répondre aux besoins de notre société et aux attentes des agents.

La FSU demande à la ministre d'organiser le temps nécessaire à la concertation.

Secteur situation des personnels, réunion du 9 octobre

Relevé de décisions de la réunion du 9 octobre.

• **Nouvelle réunion** : mercredi 11 décembre de 9 h 30 à 16 h 30. La décision d'une réunion sur une journée complète correspond au besoin d'approfondir les dossiers Fonction publique en vue de la négociation « parcours professionnels rémunérations carrière » (PPRC) qui doit suivre la remise prochaine du rapport Pêcheur.

• **Salaires** : tract FSU pour la catégorie C, faire connaître la lettre des 8 OS à la ministre Lebranchu. Se donner les outils pour intervenir beaucoup plus nettement en direction des personnels. Elaboration d'une note par le casdp sur nos demandes (pour tous, pour les différents catégories) dont on pourrait discuter en commission du CDFN de novembre.

• **Agenda social**. Sur la FP, le rapport Pêcheur pourrait ouvrir des chantiers déterminants. L'agenda envisagé est clairement structuré pour le volet PPRC : présentation du rapport le 5 novembre, lancement des travaux par la ministre le 5 décembre, accord de méthode sur la négociation à la mi-février, ouverture de la négociation dans la semaine du 19 mai. S'y ajoutent les sujets de la mobilité/diversité (recrutements, handicaps, apprentissage dans la FP). Pour approfondir ces questions à l'interne, la réunion du secteur

du mois de décembre se déroulera sur la journée.

• **Protocole RPS** : la parole des personnels pour identifier les difficultés rencontrées. La FSU a décidé de signer l'accord (voir communiqué). Difficultés à dégager du temps (décharges non compensées) ; plusieurs chantiers à l'agenda social (conditions de vie au travail, prévention de la pénibilité, sujet transverse de la « gestion des âges ») pour lesquels il y a besoin de mieux cerner les contours.

• **Non titulaires** : poursuivre l'interpellation de la ministre à partir des bilans syndicaux de la première session des recrutements réservés. Cette session a mis en lumière les pratiques des administrations qui écartent du droit de se présenter une importante partie des non titulaires, même anciens. Après la crise au MEN au printemps, situation explosive à la PJJ pour le renouvellement des contrats sur emplois vacants dans un contexte de baisse des recrutements de fonctionnaires, dans l'enseignement agricole pour la nomination comme stagiaire des lauréats des concours auparavant rémunérés sur crédits. Appel au SN afin qu'ils adressent les éléments d'un prochain courrier à la ministre de la FP.

DGAFP - Présentation de l'IFEFP

Réunion de présentation de l'IFEFP ~ DGAFP
1^{er} octobre 2013

Réunion conduite par la DGAFP.

Délégation FSU : Hélène Laungui (Snuas-fp), Anne Féray, Bruno Leveder

Documents adressés : projet de décret (FPE) créant l'indemnité de fonction d'expertise et d'engagement professionnel et abrogeant la PFR, projet d'arrêté pour le corps des adjoints administratifs.

Plusieurs organisations (FSU, CGT, Solidaires, FO et UNSA) disent leur surprise de l'état d'avancement du dossier alors que les deux réunions précédentes (17 juin et 23 juillet) avaient mis en évidence le désaccord général avec les orientations défendues par le cabinet. Cette surprise est d'autant plus forte qu'un chantier est programmé après la remise du rapport Pêcheur sur les évolutions de la FP et donc aussi sur la rémunération.

Réponse de la DGAFP : on présente un texte pour recueillir vos réactions. On ne peut attendre la fin du chantier qui sera ouvert suite au rapport Pêcheur pour régler les dossiers indemnitaires en cours (catégorie C et personnels sociaux) ou parce que certains ministères bloquent les taux actuels dans l'attente. Avancer dans l'objectivation des fonctions sera utile.

Présentation du texte

Un dispositif « souple et adapté » permettant de faire « évoluer » la PFR, dont le champ devrait être extrêmement large, étendu à la filière technique ; prise en compte du parcours professionnel, de la manière de servir et l'engagement professionnel. Exception : police et professeurs...

Le dispositif est double :

- IFSE : fonctions, sujétions et expertise. Formalisation de critères professionnels, prise en compte de l'expérience professionnelle.

Création de catégories de fonctions en nombre limité par corps (2 pour les adjoints administratifs, 4 pour les attachés) ; des critères professionnels pour classer les postes de manière objective. Prise en compte de l'expérience professionnelle, en cas de changement de catégorie de fonctions, en cas de mobilité au sein d'une même catégorie, a minima tous les 5 ans en l'absence de changement de fonctions. On « oublie » les cotations des postes. Des « garanties collectives » : montant minimal par grade, montant maintenu lors de la bascule de la PFR à l'IFEFP.

- Complément annuel versé en une ou deux fois au regard de l'engagement professionnel. On ne vise plus l'atteinte d'un résultat, mais le complément sera déterminé par l'entretien d'évaluation. Les ministères peuvent ne pas retenir de complément annuel.

Calendrier : publication du texte pour le 1^{er} janvier 2014. Mise en œuvre par adhésion des corps en donnant priorité à la catégorie C et personnels sociaux. 1^{er} janvier 2015 : corps et emplois bénéficiant de la PFR. Généralisation avant le 1^{er} janvier 2017.

La plupart des organisations (FSU, CGT, Solidaires et UNSA) contestent la construction de l'IFEFP : conservation du principe de la PFR (la FSU dénonce la rémunération trinôme). Les fonctions doivent être rémunérées par le traitement, et l'ancienneté par l'avancement d'échelon. La rémunération de l'expérience professionnelle procède du traitement indiciaire et de la grille, non de l'indemnitaire (FSU). Une expertise particulière couplée à l'engagement professionnel doit déboucher sur un avancement de grade ou un changement de corps. L'indemnitaire doit être limité aux sujétions, aux travaux supplémentaires (FSU, CGT, Solidaires), sous forme de NBI. Il faut supprimer le RAFF (CGT). Traiter de l'expertise et de l'ancienneté via l'indemnitaire remet sine die le chantier de la requalification des emplois (FSU, UNSA).

La FSU a aussi souligné qu'un tel chantier ne pouvait pas se conduire sereinement sans dégel du point d'indice, dénoncé la place prise par l'indemnitaire, pénalisant au moment de la retraite. Le projet ne rompt pas avec la PFR mais soulève de nouvelles questions : comment pourra-t-on assurer la transparence avec une part « fonction » aussi floue et individualisée ? Elle pointe l'absence de garantie pour les agents qui passeraient au sein d'une même administration d'un service déconcentré à un autre. Actuellement, les taux de PFR ne sont pas identiques d'un rectorat à l'autre, par exemple. La PFR a accru les inégalités et cela n'est pas traité.

Le SNUAS-FP indique que le dispositif représente une déréglementation des fonctions des AS. C'est le diplôme d'Etat qui détermine les fonctions, pas le poste.

L'UNSA souligne en outre le risque d'arbitraire. Solidaires indique son désaccord avec la philosophie du dispositif.

La CFDT fait état de craintes dans l'application du dispositif. CGC et SMPS (managers de la FPH) rappellent leur accord avec le PFR.

La quasi-totalité des OS refusent l'examen du texte et demandent à la directrice de transmettre l'opposition largement partagée à la ministre. La présentation du texte au CSFPE poserait problème.

Réponse de la DGAFP :

Le compte rendu sera transmis à la ministre et à son cabinet ; mais à l'issue de la concertation il appartient au gouvernement de prendre ses responsabilités. Le prochain rendez vous est donc la formation statutaire du CSFPE. A propos de la transparence du dispositif, il s'agit d'une compétence des CT. Sur les corps à statut commun, il est envisagé un arrêté interministériel par corps : un seul texte, un seul barème. La cohérence d'ensemble et l'homogénéité des règles de classement dans les catégories sera assurée par la DGAFP. Il s'agit du premier barème commun à tous les ministères, c'est ce qui explique l'ampleur des taux. Le complément est optionnel, l'objectif est qu'il soit appliqué au moins dans certains services. S'agissant du financement, il n'y aura pas de surcote immédiat puisque l'on reconduit les montants. Il faudra ensuite le gérer dans les enveloppes catégorielles des ministères.

Initiative intersyndicale contre l'extrême droite

Première note FSU sur le travail intersyndical contre l'extrême-droite

L'extrême-droite pèse sur la vie politique française. Les derniers résultats électoraux du Front National sont préoccupants et les prévisions et différents sondages indiquent le risque d'une influence importante.

Le phénomène se nourrit de la succession d'offensives libérales produisant des effets destructeurs dans les milieux populaires. La crise démultiplie les impacts : chômage et précarité de masse, inégalités sociales, désindustrialisation, inégalités territoriales... Les politiques d'austérité avec le blocage des salaires, la multiplication des concessions aux secteurs patronaux très offensifs produit un mouvement de déception profonde. L'absence dans les couches populaires pourrait en être une des expressions.

Dans le même temps, Le FN , a entrepris de déployer une nouvelle politique de « dédramatisation » sous l'égide de Marine Le Pen. Même si sur le fond, comme viennent de le révéler les attaques odieuses d'une de ses candidates tête de liste contre Christiane Taubira, le vieux terreau continue de dominer. Le FN s'adresse à tous les secteurs sociaux, avec un soin particulier en vue des prochaines scrutins à s'adresser aux salariées, aux ouvriers, aux fonctionnaires... Il a opéré un véritable tournant en camouflant ses hymnes libéraux se targuant d'être un défenseur des services publics, dénonçant l'Europe libérale et toutes ses conséquences sociales. Loin de se prononcer pour l'appel à l'armée comme lors des mobilisations contre la réforme des retraites Sarkozy, il va jusqu'à condamner la dernière réforme des retraites gouvernementales.

Le changement de stratégie réside dans sa présentation comme un parti de gouvernement. La crise à l'intérieur des droites se trouve accentuée par la question des relations avec l'extrême-droite. Tour à tour un certain nombre de digues de la droite républicaine ou néo gaulliste cèdent, entraînant par ailleurs une dissociation des centristes.

La situation est dangereuse et le syndicalisme dans son propre champ est directement impacté. Parce qu'il est touché par le phénomène de désaffection avec la montée dangereuse de « tous pourris » ou du « la droite et la gauche, c'est pareil, essayons le FN ».

Le tableau du vote des sympathisants des différents syndicats concernant l'extrême-droite reproduit dans le dernier « Regards croisés » le montre bien (revue de l'Institut de Recherches de la FSU (n° 07 juillet-août-septembre 2013 page 35). Aucun syndicat n'est épargné même si les chiffres peuvent énormément varier (+ de 25% pour FO et 3% pour la FSU).

La pénétration de l'extrême-droite dans les rangs syndicaux est réelle, avec des formes différentes de ce que nous avons connu dans les années 90. Il ne s'agit plus de syndicats d'extrême-droite (qui ont été cassés par les recours juridiques) mais d'adhérents ou de militants gagnés par des idées et programmes de l'extrême-droite.

Aucun milieu professionnel n'est épargné comme le montre la création du « collectif racine » rassemblant une poignée de personnes de l'Education nationale.

Pour toutes ces raisons et bien sûr pour celles qui tiennent à notre histoire, nos valeurs, nos principes éthiques, nous avons décidé de construire une campagne de longue durée contre l'extrême-droite. Nous avons choisi de la mener avec d'autres organisations syndicales car nous savons que c'est le mouvement syndical dans son ensemble qui est concerné. Nous nous sommes donc adressés à la CGT, CFDT, l'Unsa, et Solidaires dans le prolongement du communiqué commun que nous avons signé en 2011 (« vigilance FN »). Pour l'instant, seuls la CGT et Solidaires ont répondu favorablement. Nous continuons de discuter avec la CFDT et l'Unsa pour qu'ils s'associent à notre campagne. Nous avons par ailleurs élargi aux organisations de jeunesse (UNEF, UNL Fidl, JOC) qui ont répondu positivement.

Quelle en est la conception?

Il s'agit d'un travail syndical qui s'inscrit dans le temps et qui vise donc à être la plus unitaire possible. Il n'y a, de notre point de vue, aucune raison pour que sur un tel thème, des a priori idéologique empêchent les convergences syndicales. Ainsi, les divergences sur l'ANI de janvier 2013, ou sur la réforme des retraites ne sauraient être des obstacles insurmontables.

Notre conception initiale était d'organiser un stage de formation commun. Ce cadre s'est transformé en un travail à long terme, une campagne commune.

L'objectif n'est pas d'être sur une simple posture de dénonciation générale de l'extrême droite (car il ne s'agit pas que du seul FN, mais également de l'ensemble de la nébuleuse d'extrême-droite (Troisième voie, Identitaires, Soral-Dieudonné...) mais de la combattre sur le fond. Il s'agit donc de décortiquer les programmes, idées avancées... pour construire une sorte d'argumentaire pour convaincre les salariés (retraités, jeunes, chômeurs, etc.) de la dangerosité mais aussi du fait que l'extrême droite n'est pas la solution à leurs problèmes. Une déconstruction systématique du logiciel du FN, thème par thème.

Le but est donc de produire en commun les matériaux servant de base à la contre-offensive. Nous voulons donner aux équipes syndicales des outils pour s'opposer « à la résistible ascension du FN » (pour reprendre le titre du dossier de regards Croisés). Ce matériel commun servira à alimenter les initiatives multiformes décentralisées (dans les congrès syndicaux, les stages, les initiatives publiques unitaires, les échanges avec les personnels...).

Ce travail commun débutera par une journée de travail à Paris le 29 janvier 2014 (Bourse du Travail rue du Château d'Eau à Paris).

La journée s'organisera autour d'ateliers après une partie introductive avec la diffusion d'une vidéo : le mouvement syndical face à l'extrême-droite dans l'histoire.

4 ateliers sont pour l'instant prévus le matin :

- immigration/discriminations/préférence nationale
- luttes des peuples en Europe face à l'extrême-droite
- combattre le projet sexiste de l'extrême-droite et sa préférence familiale
- les municipalités sous gestion d'extrême-droite et les territoires

Puis l'après-midi : synthèse des ateliers du matin puis 4 autres ateliers sur un seul thème : combattre syndicalement le pseudo discours social de l'extrême-droite. Y seront développés les sujets tels que le programme économique du FN, le discours de l'extrême-droite sur l'État, les services publics, les fonctionnaires, l'éducation, la mondialisation, l'Europe.

La conclusion de cette journée sera faite par les secrétaires généraux et porte-parole des 3 syndicats et l'intervention des organisations de jeunesse.

Nous espérons ainsi, dans un cadre unitaire intersyndicale, construire un véritable outil, fidèle à notre histoire et à notre projet syndical.

Nous vous donnerons au fur et à mesure toutes les informations complémentaires.

**Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>**

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Novembre 2013 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON
POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 – **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr